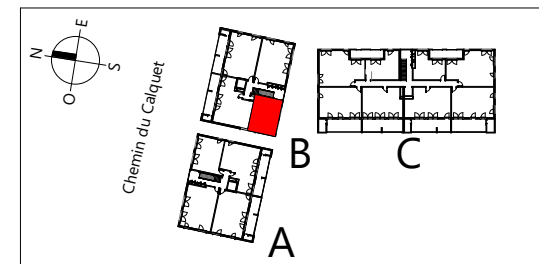


NOTA :

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
 Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25du CCH.
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
 La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
 Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis ceux décrits dans la notice descriptive).



Bâtiment B

Appartement 2 pièces - 1er étage

B1-1

Entrée	2.87 m ²
Pièce de vie	20.50 m ²
Chambre	12.31 m ²
SDB	5.91 m ²
WC	2.16 m ²
SURFACE HABITABLE	43.75 m²

La surface des pièces comprend la surface des placards

Légende	
F - Fenêtre	- Soffite et faux-plafonds
PF - Porte fenêtre	- Retombée de poutre
LV - Emplacement lave-vaisselle	
LL - Emplacement lave-linge	
R - Emplacement réfrigérateur	
C - Emplacement cuisson	
PL - Placard	
CH - Chaudière gaz	
TE - Tableau électrique	
GDC - Garde-corps	
S - Séparatif	

PROVISOIRE

29/01/2021